



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de LA CALOTERIE

SITA FD

SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2011, il est institué à la demande de la société SITA FD, dont le siège social est situé Tour CB21, 16 Place de l'Iris, PARIS LA DEFENSE CEDEX (92040), une servitude d'utilité publique sur l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par cette société sur la commune de LA CALOTERIE.

Cette servitude concernant l'utilisation du sol, consiste en des limitations ou interdictions définies dans la zone décrite par le présent arrêté, afin de préserver l'environnement et la salubrité publique des nuisances potentielles qui ne pourraient faire l'objet de mesures compensatoires suffisantes.

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées AH-52, AH-54, AH-55, AH-56, AH-57, AH-58, AH-61, AH-62, AH-63, AH-64, AH-65, AH-125, AH-178 (ex 53), AH-179 (ex 53), AH-13, et ZA-29 (ex 124) de la commune de LA CALOTERIE.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section installations classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.